



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 391-1

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 391-1 **Règlement modifiant le règlement numéro 391 afin de modifier l'objet du règlement et ajuster le montant de l'emprunt et de la dépense à 113 400 \$**

QUE l'objet du règlement numéro 391-1 est suffisamment décrit par son titre.

QUE le règlement numéro 391-1, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, et l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, a été réputé approuvé par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 391-1 en date du 10 décembre 2020 (AM 259218).

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 391-1 sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet « **AVIS LÉGAUX** », et fait suite au présent avis.

QUE ledit règlement numéro 391-1 entrera en vigueur à la date de sa publication conformément à la Loi.

Fait à Terrebonne, ce 17^e jour du mois de décembre 2020.

Me Jean-François Milot, avocat
